



**NOTE
SYNTHETIQUE
COMPTE
ADMINISTRATIF
2015**

SICTOM de Noblat

Ce service fait l'objet d'un budget annexe suivant la nomenclature comptable M 4. Ce budget permet au Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de fonctionner.

1 Section de fonctionnement

1.1 Vue globale

Chapitre	Intitulés – Dépenses	BP 2015	CA 2015
011	Charges à caractère général	265 065,00	172 044,12
012	Charges de personnel et frais assimilés	390 000,00	368 532,81
65	Autres charges de gestion courante	615 000,00	592 752,19
66	Charges financières	9 500,00	8 933,79
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	7 932,18
68	Amortissement	89 555,00	89 526,38
022	Dépenses imprévues	20 280,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL		1 404 400,00	1 239 721,47
Chapitre	Intitulés – Recettes	BP 2015	CA 2015
70	Produits des services et divers	1 169 992,12	1 158 100,79
77	Produits exceptionnels	0,00	4 491,06
77	Amortissement	19 500,00	19 489,67
002	Report excédentaire	214 97,88	0,00
TOTAL		1 404 400,00	1 182 081,52

Le résultat de l'année 2015, en fonctionnement, est négatif : - 57 639,95 €.

1.2 Les dépenses

Les deux dépenses les plus importantes, au chapitre 011, sont les frais de carburant et les contrats de prestation de services (location et lavage des bacs, collecte des encombrants...). Cela représente près de 66 % de la dépense de ce chapitre.

Les frais de ressources humaines sont maîtrisées et bien inférieures aux prévisions.

Les dépenses de traitement, à savoir l'incinération des ordures ménagères résiduelles et les coûts d'évacuation des déchets déposés en déchèteries et aux éco-points, sont enregistrées au chapitre 65. Celles-ci, payées au Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets, s'élèvent à 579 109,38 €. Les autres dépenses de ce chapitre et celles imputées au chapitre 77 concernent les annulations de redevance (21 574,99 €).

Les dépenses du chapitre 66 portent sur les annuités, en intérêt, des emprunts.

Les dépenses d'amortissement sont calculées lors de l'élaboration du budget primitif, il n'y a donc pas d'écart.

1.3 Les recettes

Les recettes, encaissées au chapitre 70, sont liées à aux redevances payées par les usagers, particuliers et professionnels, bénéficiaires de la collecte et du traitement de leurs déchets.

Le chapitre 77, produits exceptionnels, a enregistré une recette de 4 491,06 € résultant, majoritairement, de la revente des matériaux collectés lors de la collecte des encombrants.

Le chapitre 77 enregistre un amortissement de subventions.

2 Section d'investissement

2.1 Vue globale

Chapitre	Intitulés – Dépenses	BP 2015	CA 2015
13	Amortissement	19 500,00	19 489,67
16	Emprunt (remboursement en capital)	36 200,00	36 152,58
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	134 000,00	12 923,21
020	Dépenses imprévues	4 850,00	0,00
001	Report déficitaire	0,00	0,00
TOTAL		214 550,00	68 565,46
Chapitre	Intitulés – Recettes	BP 2015	CA 2015
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 998,51	26 740,32
13	Subventions	10 000,00	0,00
16	Emprunts (recours à)	80 000,00	0,00
28	Amortissement	89 555,00	89 526,38
001	Report excédentaire	16 996,49	0,00
TOTAL		214 550,00	116 266,70

Le résultat de l'année 2015, en investissement, est positif : + 41 701,24 €.

2.2 Les dépenses

En 2015, en dehors des remboursements d'emprunts, la seule dépense réelle a porté sur l'aménagement d'une zone de lavage sur la parcelle du bâtiment voirie sur la commune de La Geneytouse afin de faire stationner une benne de collecte sur ce site.

2.3 Les recettes

La recette enregistrée au chapitre 10, supérieur à la prévision, provient du remboursement de FCTVA des dépenses effectuées en 2014. L'autre recette de la section d'investissement est une recette d'ordre liée aux investissements des années précédentes pour un montant de 89 526,38 €.